

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



لجنة تنظيم عمليات البورصة و مراقبتها

COSOB

DOSSIER DE PRESSE

Premier colloque du conseil scientifique

**L'introduction en bourse,
gouvernance & transparence :
Quels enjeux ?**

Hôtel El Aurassi -17 Septembre 2014

Avec le soutien de : Algérie Télécom – BADR – CAAT – CCR- CIAR – Grant Thornton - Groupe SAIDAL — MOBILIS – RMG Consulting – SAA.



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) organise le 17 Septembre 2014, à l'occasion de la création de son conseil scientifique, le premier colloque portant sur « l'introduction en bourse : gouvernance et transparence : Quels enjeux ? ».

Honoré par la participation du représentant de Monsieur le Ministre des Finances, ce colloque verra la participation des dirigeants des entreprises publiques et privées, des sociétés cotées, des banques et établissements financiers publiques et privés ainsi que des représentants de la place financière d'Alger.

Animé par des experts nationaux et internationaux représentant Paris Europlace, l'Institut Louis Bachelier et l'université SORBONNE 1, le colloque vise à sensibiliser les émetteurs actuels et potentiels aux multiples avantages et enjeux que présente une introduction en bourse concernant l'amélioration de la gouvernance et la transparence qui constituent un facteur clé pour ces sociétés leur permettant d'avoir un label de qualité, de rassurer les investisseurs et d'améliorer leur attractivité aux niveaux national et international.

A propos du conseil scientifique :

A l'instar de ce qui se pratique à l'étranger, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) met en place un conseil scientifique qui a pour objectifs :

- d'informer la Commission et le ministère des finances sur les réflexions académiques dans le domaine financier ;
- de suivre les évolutions sur le plan réglementaire et les innovations en relation avec les activités de la COSOB ;
- d'initier des travaux de recherche en lien avec les préoccupations de la commission.

Présidé par un expert et universitaire reconnu, le conseil est composé d'experts, de professeurs nationaux et étrangers ainsi que des membres de la Commission. La COSOB en assurera le secrétariat à travers la proposition des thématiques, la préparation des ateliers ou des séminaires et la publication des interventions.

Pour rappel, en vertu de son règlement intérieur, la Commission peut créer des comités consultatifs.

Ces comités sont constitués pour utiliser au mieux les expertises disponibles et en faire bénéficier la Commission en vue notamment de l'actualisation de la réglementation dans le commerce des valeurs mobilières et les questions qui leur sont liées ainsi que la proposition de normes en la matière, le cas échéant.

Plusieurs régulateurs de marchés développés ont créé des comités scientifiques ou consultatifs afin de les aider dans les réflexions académiques dans le domaine des marchés financiers et du financement de l'économie et mettre en place ainsi des passerelles entre l'université et le secteur de la finance.

PROGRAMME

08h 30 – 09h 15 —→ Accueil des participants

09h 15– 09h 30 —→ Allocution de **Monsieur le Président de la COSOB**

09h 30 – 09h 45 —→ Discours d’orientation du représentant de **Monsieur le
Ministre des Finances**

09h 45 – 10h 15 —→ Intervention de M. **Ali BOUKRAMI, Professeur d’Economie**

10h 15 – 10h 30 —→ Débat

10h 30 – 10h 45 —→ Pause café

10h 45– 11h 15 —→ Intervention de M. **Christian DE BOISSIEU, Professeur et
Economiste Français**

11h 15 – 11h 45 —→ Intervention de **Jean-Michel BEACCO, Professeur associé à
l’Université de Paris-Dauphine et Directeur Général de
l’Institut Louis Bachelier.**

11h 45 – 12h 15 —→ Intervention de M. **Alain PITHON, Secrétaire Général de
Paris-Europlace.**

12h 15 – 12h 45 —→ Débat

12h 45 —→ Déjeuner

LES INTERVENANTS

- **Monsieur Ali BOUKRAMI**, Economiste et ancien Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Prospective et de la Statistique. Il a été le premier responsable du Commissariat Général à la Planification et à la Prospective (CGPP).
Le Professeur Ali BOUKRAMI a aussi occupé les postes de Directeur Général de l'Institut des Etudes Douanières et Fiscales (IEDF) de Koléa, Président de la COSOB, Vice-Recteur puis Directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce. Il a été également à la tête de l'Institut maghrébin des finances et Président du Conseil National des Statistiques.
- **Monsieur Christian De BOISSIEU**, Economiste, spécialiste de questions monétaires et bancaires. Il a occupé de nombreuses fonctions de Conseiller économique auprès de banques et fonds d'investissement jusqu'à sa nomination au sein du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juin 2011.
Christian De BOISSIEU est Professeur d'économie à l'Université de Paris I (Panthéon – Sorbonne) et a également été Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et au Collège d'Europe à Bruges. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur les questions monétaires et financières, et sur l'analyse des politiques économiques.
- **Monsieur Jean Michel BEACCO** est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et possède un Executive MBA de l'université de Stanford. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1989 à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). A partir de 1992, il prend successivement la responsabilité des activités de crédits dans les marchés de capitaux au sein de la Société Générale (1992-2000), du Crédit Agricole CIB (2000-2005) et de Natixis (2005-2009). Depuis 2009, Jean-Michel BEACCO est Délégué Général de l'Institut Louis Bachelier ainsi que Directeur Général Adjoint de l'Institut

Europlace de Finance (EIF) et Président du Directoire de la Fondation du Risque. Il a été nommé professeur associé à l'Université Paris-Dauphine en 2010.

- **Monsieur Alain PITHON**, Secrétaire Général de Paris Europlace depuis septembre 2012. Il était précédemment Délégué Général Adjoint de l'Association Française de la Gestion Financière (AGF), en charge des sujets de régulation. Diplômé de 'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et de l'Ecole Nationale d'Administration, Alain PITHON a occupé différentes fonctions à la Direction Générale du Trésor.

PRESENTATION DE LA COSOB

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), créée par le décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières, est une autorité de régulation indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses missions principales consistent à veiller à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et au bon fonctionnement et à la transparence du marché.

La COSOB est dotée des pouvoirs suivants :

- a) Pouvoir réglementaire ;**
- b) Pouvoir de surveillance et de contrôle ;**
- c) Pouvoir disciplinaire et arbitral ;**

La COSOB est membre de plusieurs organisations régionales et internationales, notamment :

- l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) ;
- l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) ;
- le Partenariat Méditerranéen des Régulateurs de Valeurs Mobilières (PMRVM);
- l'Union des Autorités des Marchés Financiers Arabes (UAMFA).